

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Présents : REY Didier, CUYEU Nathalie, VIRENQUE David, Graziella ARMENGOL, Julio GARRIDO Julio, Hélène LAVEDRINE, BULLY Caroline, CASSOU Jean Pierre, CAUMONT Sylvie, CAVAILLOLE Martine, GIMENEZ Robert, JABOT Claude, LABORDE-RAYNA Joël, LAGREZE Virginie, MAUNAS Philippe, MAZATAUD Caroline, MONDOU Julien, REY Bastien, REY-BETHBEDER Aimeline.

I) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le conseil de communauté a été installé le 08 avril dernier.

Didier REY et David VIRENQUE représenteront la commune.

Le conseil municipal a désigné Didier REY comme représentant de la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

III) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

Prévisions d'effectifs à la rentrée 2026-2027

Les 4 classes devraient être maintenues à la prochaine rentrée scolaire. La situation demeure critique.

Travaux

Des travaux devront être effectués sur l'école pendant l'été : reprise sol toilettes classe de maternelle, remplacement pergola maternelle, remplacement boiseries école Hameau d'Urdès.

IV) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

La commission travaux s'est réunie le 09 avril 2026.

Le programme d'entretien des bâtiments et de la voirie a été examiné.

Travaux voirie 2026

Le programme suivant des travaux de voirie 2026 est confirmé.

- ✓ Chemin de Pintou (chemin, fossés, accès),
- ✓ Chemin des Cabanes (fossés),
- ✓ Chemin de Boy (fossés, remplacement buses),
- ✓ Entrées de maisons : parkings de midi (pose revêtement).

La commune a adhéré au marché à bons de commandes de la CCLO dont le nouvel attributaire est la SOGEBA. Un rendez-vous a été fixé avec le représentant de cette société.

Les opérations de broyage des chemins ruraux doivent être prochainement lancées. Elles nécessitent des inscriptions conséquentes.

Entretien des bâtiments communaux

L'entretien des bâtiments communaux nécessitera l'inscription de crédits pour la réalisation de divers travaux : entretien des toitures (salle des sports, tennis, maison pour tous, clocher de

l'église du Hameau d'Urdès, ancienne mairie-annexe Hameau d'Urdès), résine sol toilettes école, reprise avancée toit de la maternelle, porte d'entrée salle du Vieux Chêne, gouttières tribunes, habillage école du Hameau d'Urdès...

Différentes actions ont été menées pour conduire à des économies d'énergie : actions sur le bâti et les équipements intérieurs. Ainsi, dans le cadre du décret tertiaire, le styx de la garderie vient d'être remplacé par un cumulus thermodynamique.

Des actions continueront d'être menées afin d'optimiser les coûts d'entretien (mise à plat des contrats en cours).

Aménagement RD 817

Des sommes conséquentes restent à inscrire au BP 2026 afin de finaliser les aménagements de la RD 817 (trottoirs, espaces verts, effacement réseaux). Un point sur le planning des travaux restant à réaliser est effectué :

- Enrobés trottoirs du 13 au 24 avril.
- Revêtement RD du 12 au 13 mai : Conseil Départemental.
- Fin des travaux d'effacement de réseaux effectués par TE 64 en juin.

La CCLO a intégré dans ses travaux de rénovation des voiries communales les voies adjacentes à la RD 817.

V) Projets en cours

Local technique

Le permis de construire a été accordé.

La commune bénéficiera d'une subvention DETR de 200 000 €.

M. Chevalley a revu le projet pour en limiter les coûts. Le conseil, après présentation de plusieurs projets décide d'opter pour un bâtiment rectangulaire.

Après rappel du cadre réglementaire lié à la loi APER, il décide de ne pas installer du photovoltaïque mais de retenir une option qui permettra à l'avenir de l'équiper. En effet, à l'heure actuelle une forte incertitude plane sur les délais de raccordement au réseaux (+ de 3 ans).

Le coût des travaux avoisinerait les 900 000,00 € HT.

Extension local kiné

Les travaux de l'Agence Postale Communale sont achevés et le transfert de ladite agence en mairie a été effectué.

Les travaux d'extension du local kiné viennent de débiter.

Cimetière du Hameau d'Urdès

Suite à consultation, les marchés sont en cours d'attribution.

Une 1^{ère} réunion de chantier s'est tenue le lundi 13 avril prochain. Le coût des travaux est d'environ 325 000 €, frais SPS, maîtrise d'œuvre et reprise des concessions intégrées.

La commune bénéficiera d'une DETR (36 613 €) et pourra mobiliser le fonds de concours de la CCLO sur ces travaux (87 443 €).

Etude signalétique

Il y a plusieurs années une reprise de la signalétique de l'ensemble des bâtiments communaux a été lancée. Des actions ont été menées sur l'école, la salle des sports, la salle du Vieux Chêne. La réflexion est en cours concernant la salle de l'Agora, le stade, les tribunes.

L'installation de la nouvelle signalétique de la bibliothèque et de la boulangerie sera prochainement effectuée.

Il est fait part du projet de déménagement de la bibliothèque dans la salle des associations plus spacieuse.

Salle des sports

Des travaux de reprise de l'étanchéité de la salle des sports ont été effectués en 2025.

Les vestiaires ont été repeints.

Dans le cadre du décret tertiaire, les radiateurs ont été changés et équipés de minuteurs.
Il reste à régler le problème des gouttières et de l'habillage des dessous de toit
Des recherches de fuites restent à réaliser sur le Trinquet.

Projet reprise stade d'entraînement

Des travaux de reprise du stade d'entraînement doivent être effectués en lien avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES et LAFFITTE ENVIRONNEMENT (drainage terrain et abords).
Des travaux de scarification, regarnissage seront effectués sur le stade d'honneur.

Il est décidé de mettre en place une commission pour étudier l'intérêt de se doter d'un terrain synthétique (coût de l'investissement et de son fonctionnement, proposition matériaux, financement pouvant être mobilisés...). Sa composition est la suivante : David VIRENQUE, Julio GARRIDO, Bastien REY, Caroline MAZATAUD, Joël LABORDE-RAYNA, Robert GIMENEZ.

Résidence la Caminade

Les travaux sont en cours.

La réception desdits travaux devrait pouvoir être effectuée fin juillet.

Les travaux concernant le parking de l'Eglise sont achevés. Des plantations ont été effectuées aux abords par la CCLO.

La commune disposera du T4 pour attribution (familles avec enfants pour l'école, diffusion information).

Schéma communal défense incendie

La commune a repris son schéma communal avec le Syndicat des Trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions règlementaires qui ont impacté ce dispositif.

Le SCDECI a été allégé : suppression de la nécessité d'avoir la capacité opérationnelle du SDIS à 20 mn, distance des points d'eau rallongée, capacité des PI réduite. Deux poteaux incendie viennent d'être remplacés.

Le conseil décide d'installer une réserve incendie à côté du local technique de 120 m³.

Pluvial

L'ensemble des travaux de déconnection du pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments (maison pour tous, école, agence intérim, tribunes stade...) a été effectué.

Lesdits travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (environ 23 000 €).

Le montant de la participation de la commune à Gave et Baïse a fortement augmenté le pluvial étant orienté vers l'assainissement (de 17 000 € à 29 000 €).

Renouvellement équipements

Afin de permettre de bon fonctionnement des services, des acquisitions de matériels s'avèreront nécessaires (petit matériel, souffleur à feuilles, tronçonneuse, équipement informatique...).

L'équipement de la salle de l'Agora mériterait d'être conforté afin d'éviter des locations de matériels.
Avis favorable de la commission.

Le matériel de vidéo-projection de la salle du Vieux Chêne est défectueux, son remplacement est prévu.

Accrobranche

Il est rappelé que le gérant de l'accrobranche a demandé l'alimentation du parc en électricité. Une étude dans le cadre de la procédure de site isolé a été lancée. Les volets technique et financier ont été finalisés (accord du FACÉ, nécessité d'avoir une validation concernant défrichage, accord du préfet).

Une nouvelle demande de déclaration préalable a été déposée.

L'abattage d'un arbre appartenant à un privé s'imposera.

VI) FINANCES

La structure du budget 2026

La section de fonctionnement

En dépenses,

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

Les charges à caractère général continueront à être touchées par l'inflation pour un niveau de consommation similaire à celui de l'an passé.

Le coût de l'électricité devrait commencer à se stabiliser voire baisser suite aux travaux effectués au titre du décret tertiaire. Les charges liées au gaz devraient, également baisser.

L'organisation d'événementiels (voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères...) et la mise en œuvre d'une programmation culturelle mobiliseront de façon moindre le budget de fonctionnement.

Il est également rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part très importante du budget de fonctionnement.

Le poste personnel devrait se stabiliser. L'année 2025 avait été marquée par le versement d'indemnités à 2 agents licenciés pour inaptitude. Le taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL passera de 34,65% à 37,65%. Ce taux continuera à augmenter.

Le montant des aides allouées aux administrés devrait également se stabiliser.

Une somme de 125 000 € a été inscrite pour honorer les diverses demandes de subventions. Une commission sera prochainement chargée de procéder à l'étude des dossiers déposés par les associations avant de procéder à la répartition desdits crédits.

Des sommes conséquentes seront mobilisées pour financer des extensions de réseaux électriques et eau, des effacements de réseaux.

Le montant des intérêts avoisine les 25 000 €.

Les prélèvements sur les budgets de fonctionnement sont conséquents (FPIC suite à la mise en œuvre du nouveau pacte de solidarité financière avec les services de la CCLO, contribution au redressement des finances publiques). La commune ne sera plus ponctionnée au titre du DILICO. Le prélèvement réalisé en 2025 sera pour partie remboursé sur 3 ans.

Enfin, il est rappelé que la M 57 supprime la notion des dépenses imprévues. Il est donc proposé d'augmenter le chapitre 67 afin de pouvoir effectuer ensuite des virements de crédits dans le cadre du principe de la fongibilité des crédits.

En recettes,

Les recettes vont évoluer à la baisse. Le gouvernement a décidé de ponctionner la compensation des impositions sur les établissements industriels.

Avec la création de la commune nouvelle, la commune perçoit le fonds d'amorçage de 15 €/habitant.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCLO est élevé.

Le niveau des loyers recensé dans les autres charges de gestion courante reste important.

Ces situations cumulées conduisent à une réduction de l'épargne brute.

Face à cet enjeu, il conviendra de mobiliser plusieurs leviers pour assurer le financement des investissements futurs :

- Priorisation et planification des investissements futurs.
- Recherche de financements externes (subventions, partenariats) ;

La section d'investissement

En dépenses,

Les restes à réaliser sont conséquents. Ils s'élèvent à 508 164,02 €.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...).

Le programme d'investissement de la collectivité sera le suivant :

- Transfert de la poste en Mairie,
- Extension du local kiné,
- Mise aux normes et accessibilité du cimetière du Hameau d'Urdès,
- Travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- Mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux,
- Construction du centre technique.

Des acquisitions de matériels devront être réalisées.

Le programme des travaux de voirie 2026 a été validé en commission. Des travaux de reprise de revêtement s'imposeront. Des entrées du midi seront revêtues.

Le montant des remboursements en capital des emprunts avoisine les 138 000 €.

En recettes,

Les recettes d'investissement comprennent les subventions allouées à la collectivité (DETR, fonds de concours, subvention Agence de l'Eau).

Des ventes de terrains seront effectuées.

La commune percevra du FCTVA, au trimestre passé, la taxe d'aménagement.

Le virement de la section de fonctionnement permettra de financer les investissements.

L'endettement,

L'encours total des dettes bancaires s'élève à 1 435 014,48 € fin 2025.

Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2025 sur les produits réels de fonctionnement est de 0,64 alors que la médiane est fixée à 0,80. Cet encours peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

Les remboursements d'emprunts s'achèvent en 2033 (investissement 2020-2026) et 2039 (résidence les jardins d'Elisa).

Fixation des taux des trois taxes locales

Les évolutions règlementaires en cours sont précisées :

- La baisse des impôts de production: diminution de moitié des impôts fonciers pour les locaux industriels. Cette baisse d'impôt est intégralement compensée aux communes affectataires par des dotations.

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : en parallèle, les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue.
- La compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales par l'instauration d'un coefficient correcteur.

Il est rappelé que la fiscalité de la commune historique d'Urdès a été alignée sur celle de Lacq dès 2024. L'évolution des impôts et taxes s'explique cette année par la revalorisation des bases d'imposition. Il est précisé que la commune percevra en parallèle des allocations compensatrices et sera impactée par une contribution par le biais d'un coefficient correcteur au titre de la fiscalité locale ramenant le montant perçu à 513 236 €. Le gouvernement a en effet décidé de ponctionner la compensation des impositions sur les établissements industriels (TFPB et CFE des communes et EPCI).

Le conseil, après en avoir délibéré décide à la majorité (3 abstentions) de maintenir les taux actuels de fiscalité :

- TFB à 19,66 %,
- FNB à 14,83%,
- TH 4,55 %.

Une étude sera lancée en 2026 concernant le coût des divers services, la fiscalité.

Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2026. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des actions arrêtées lors des divers conseils.

En investissement, le budget s'équilibre à 3 168 000,00 €.

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 3 334 000,00 €

Après en avoir délibéré, et entendu dans le détail les différents chapitres,

Sur proposition de la commission finances,

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2026.

Le seuil de fongibilité sera plafonné à 7,5% permettant ainsi des transferts de crédits entre chapitres.

Budget 2026 lotissement Mariaü

M. Vignasse a été mandaté pour travailler sur le projet de redécoupage du lotissement afin de faciliter sa commercialisation. La demande de déclaration préalable de division a été accordée. Les modifications de réseaux au droit des 4 lots impactés par le nouveau découpage auront un coût financier non négligeable (eau, assainissement, électricité, pluvial, reprise des accès).

3 lots devraient être commercialisés en 2026 (8,19 et 20).

Le budget annexe du lotissement s'équilibre à 323 595,89 € en fonctionnement et 288 595,89 € en investissement.

Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération (253 595,89 €), des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général. Le versement d'une subvention complémentaire de 36 593,89 € par le budget général s'avèrera néanmoins nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le budget annexe 2026 Mariaü qui s'équilibre à 323 595,89 € en fonctionnement et 288 595,89 € en investissement,

1^{ère} attribution de subventions

Le conseil municipal procède à la 1^{ère} attribution de subventions concernant les demandes de subventions de les plus urgentes. Un point est effectué sur la situation de l'association Le Relais de la Commune.

Vente parcelle AC 460 à la CCLO

La société PERGUILHEM souhaite racheter auprès de la commune la totalité de la parcelle AC 460, une partie ayant été libérée par MIRAIA au prix de 25 €/m². Avis favorable du conseil. Il est fait état de la situation complexe de la société suite à l'adoption du PLUi et au regard de son projet de développement. Un point doit être effectuée avec la CCLO sur ce point.

Proposition de vente local de vente

La commune vient d'être interpellée par la société BPS qui émet le souhait de racheter le bâtiment qu'elle loue depuis de nombreuses années à la commune. Un RDV doit être pris prochainement avec sa directrice et son PDG. Le conseil se prononcera sur cette vente au vu de l'estimation du coût du bâtiment.

Demande de location

La commune a également été interpellée par une infirmière qui souhaiterait exercer à partir de septembre une activité dans le local du centre médical actuellement disponible. La nature de l'activité réelle reste à préciser.

VII) ENVIRONNEMENT

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, TE 64 a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental. Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le syndicat propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé.

Ce type de démarches apparaît intéressante à mener sur la mairie et sur les logements de l'Escole et de la résidence Les Jardins d'Elisa.

VIII) DATES A RETENIR

- ✓ Du 04 mai au 03 juin 2026 : exposition les enfants de la Résistance,
- ✓ Le 08 mai 2026 : commémoration,
- ✓ Les 23 et 24 mai 2026 : FC BAAL : tournoi de printemps au stade,
- ✓ Le 28 mai 2026 : dédicace livre M AIME
- ✓ Le 29 mai 2026 : conférence de Xavier POMMEREAU,
- ✓ Le 06 juin 2026 : FC BAAL : assemblée générale, fête du foot,
- ✓ Le 13 juin 2026 : Amicale : 80 ans de l'Amicale à l'Agora,
- ✓ Les 13 et 14 juin 2026 : tournoi international,
- ✓ Les 19 et 20 juin 2026 : fêtes de Lacq à l'Agora,
- ✓ Le 28 juin 2026 : APE : fête de l'école à l'Agora,
- ✓ Début juillet 2026 : Amassada : grillades,
- ✓ Du 10 au 12 juillet : Sant Quinti
- ✓ Le 12 septembre 2026 : fêtes du Hameau d'Urdès à la Salle du Caminaou,
- ✓ Le 24 octobre 2026 : concert ROTARY,
- ✓ Le 11 novembre 2026 : commémoration,
- ✓ 06 et 07 décembre 2026 : Marché de Noël,
- ✓ 11 décembre 2026 : Noël des enfants.

La date du spectacle de Clément BLOUIN n'a pas été arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est lavée à 23h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Bastien REY

Didier REY